



LA FOULEE VERTE DES OLONNES
Mairie Annexe de la Jarrie
85100 LES SABLES D'OLONNE
lafoulevertedesolonnes@gmail.com

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –
92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132
rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0



COMITE DEPARTEMENTAL DE
RANDONNEE PEDESTRE
Maison des Sports

85000 LA ROCHE SUR YON

Les Sables d'Olonne, le 2/11/23

NOTICE D'INFORMATION

TOUR de BELLE-ILE-EN-MER (56) par le GR340

Du 27 au 31 Mai 2024 soit 4 nuitées et 5 jours de randonnées

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FF Randonnée 2023/2024 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FF Randonnée avec licence 2023/2024 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 15 au minimum et 21 au maximum

Dates : du lundi 27 mai au vendredi 31 mai 2024.

Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage, bateau et bus.

PROGRAMME

Les cinq randonnées prévues sont de l'ordre de 10 à 20 km. Elles permettront de découvrir l'île par le sentier côtier (GR340). Ces randonnées sont classées **sportives, voire très sportives**, et un seul groupe est prévu.

1^{er} JOUR : LUNDI 27 MAI 2024

Les participants, muni de leur pique-nique pour le lundi midi, sont attendus à Port-Navalo à 9h00 pour l'embarquement à 9h35. Après 1h de traversée, arrivée à LE PALAIS.

Départ vers 11h00 pour une randonnée jusqu'à la plage des Grands Sables, environ 10 km.

Prise en charge par les CARS BLEUS à 16h45 pour le CAMPING DE LA SOURCE à SAUZON.

Dîner au restaurant à Sauzon. Soirée libre.

2^{ème} JOUR : MARDI 28 MAI 2024

Prise en charge à 8h30 par les Cars Bleus.

Départ de la randonnée vers 9h00 à Calastren jusqu'à Locmaria, soit environ 19 km (très sportif). Pique-nique prévu vers Port Lost-Kah.

Prise en charge par les Cars Bleus à 16h45 pour le retour au camping.

Dîner au restaurant à Sauzon. Soirée libre

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

3^{ème} JOUR : MERCREDI 29 MAI 2024

Prise en charge à 8h30 par les Cars Bleus pour BANGOR.

Départ de la randonnée vers 9h00 à Bangor par le sentier de Stang Per jusqu'aux Aiguilles de Port Coton. Pique-nique prévu à Port Coton. Puis reprise de la randonnée jusqu'au village d'ANTER (après la plage de Donnant). Soit au total environ 20 km.

Prise en charge par les Cars Bleus à 16h45 pour le retour au camping.

Dîner au restaurant à Sauzon. Soirée libre

4^{ème} JOUR : JEUDI 30 MAI 2024

Prise en charge à 8h30 par les Cars Bleus pour Bordelann.

Départ de la randonnée vers 9h00 à Bordelann jusqu'à la Pointe des Poulains. Pique-nique prévu à la Pointe des Poulains. Visite du Musée Sarah Bernard, du Fort et du site. Puis poursuite de la randonnée jusqu'au camping de Sauzon. Soit au total environ 18 km.

Dîner au restaurant à Sauzon. Soirée Libre

5^{ème} JOUR : VENDREDI 31 MAI 2024

Départ à 8h30 du camping pour la randonnée jusqu'à la Pointe de Taillefer lieu du pique-nique. Puis poursuite de la randonnée jusqu'au Palais. Soit au total environ 14 km.

Temps libre sur Le Palais dès la fin de la randonnée.

Embarquement à 18h00 pour une arrivée à Port-Navalo à 19h00.

Retour sur les Sables d'Olonne en co-voiturage prévu vers 22h00

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré en Mobil-home au CAMPING LA SOURCE *** Vallon du port aux plage à SAUZON 56360. Tel : 02 97 31 60 95, qui assurera la fourniture du petit-déjeuner du matin et du pique-nique pour le déjeuner du midi. Chaque mobil-home sera normalement occupé par un couple et une personne seule.

Prévoir draps et linge de toilette non fournis.

COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 430 € par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète.

Ce prix comprend :

- La pension du dîner du 1^{er} jour au pique-nique du dernier jour
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur de l'Association.
- La visite du fort Sarah Bernard.
- La traversée en bateau aller/retour de Port-Navalo à Le Palais.
- Les déplacements sur l'île en bus.

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour.
- Les boissons.
- Les dépenses personnelles.
- Le voyage aller-retour Les Sables d'Olonne-Port-Navalo en co-voiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées seront regroupées dans les mobil-home par 3 si possible (un couple occupera la chambre double) et une personne seule l'autre chambre.

Les pré-inscriptions sont ouvertes (contactez Nicole au 07.64.36.66.40 ou Hélène au 06.74.38.41.04). **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 50 € à l'ordre de La Foulée Verte des Olonnes** à l'adresse suivante : Nicole FLOC'H, 18, rue Gustave Eiffel, 85180 Les Sables d'Olonne.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 30 Novembre 2023. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 15 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement du séjour.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

- . Acompte de 50 € lors de la pré-inscription.
- . Acompte de 80 € lors du renvoi définitif du dossier d'inscription. Date limite 31 décembre 2023. Ainsi que le paiement des primes d'assurance (facultatives).
- . Acompte n° 2 de 150 € pour le 28 février 2024.
- . Solde du séjour, soit 150 € pour le 30 Avril 2024.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT (total : 8€) seront systématiquement dues, et ne sont pas remboursables.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de La Foulée Verte des Olonnes.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 480 kms (aller/retour). Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R). Il est d'usage d'effectuer le plein de carburant avant le départ du 1^{er} jour et de refaire le plein au retour, afin de connaître le total des frais carburant et d'y ajouter les frais de péage si besoin.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

En cas d'annulation de la part d'un participant, sauf s'il trouve un remplaçant, les conditions d'annulation seront celles indiquées dans le Règlement Intérieur à savoir :

- . 30% du montant total du séjour non remboursé si annulation entre 6 et 3 mois avant le départ.
- . 50% du montant total du séjour non remboursé si annulation entre 3 mois et 1 mois avant le départ.
- . 100 % du montant total du séjour non remboursé si annulation moins d'1 mois avant le départ.

Tout désistement devra obligatoirement être signifié par écrit à l'organisateur du séjour qui informera le Correspondant Tourisme, le Président et le Trésorier. De plus, en cas de non-présentation au rendez-vous ou si le participant ne peut présenter les documents de police ou de santé exigés pour le séjour il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.
Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière. Une réunion d'information et de préparation sera programmée début Mai.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide et couvrant l'intégralité du séjour.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association : lafoulevertedesolannes.fr